



MAIRIE DE COLOGNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

PROCES-VERBAL

Le huit octobre deux mille dix-huit, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de Cologne s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de **Monsieur TOUGE André**, Maire.

Date de la convocation : 04 Octobre 2018

Conseillers en exercice : 15

Sont présents André TOUGE, Olivier LARRIEU, Cyril ROMERO, Alain HERVE, Dominique MEHEUT, Marie-France LABORIE, Naïma CAUSSE, Nathalie LUCAS, Khader GHEZAL, Jean-Claude GAUDON

Absents excusés : Alain DELOM, Angélique TROTTIN, Rémy MEUNIER.

Procurations de : Alain DELOM pour André TOUGE, Angélique TROTTIN pour Marie-France LABORIE , Rémy MEUNIER pour Nathalie LUCAS .

Absents : Anne GENIN, Jérémie PASA.

Secrétaire de séance : Dominique MEHEUT.

Ordre du Jour

- DIA (délibération)
- Convention d'honoraires (délibération)
- Parc Ballons City Park
- Budget participatif
- Congrès des Maires
- Poste d'adjoint administratif de 20h à 28h (délibération)
- Achat panneaux participation citoyenne
- Modification emprunt local commercial
- Modification des taux du service de médecine (délibération)
- Commission Contrôle liste électorale (1 conseiller municipal)
- Questions et informations diverses.

La séance débute avec la lecture des Procès-Verbaux du conseil municipal du 12 juillet et du 10 septembre 2018. Ils ne font l'objet d'aucune observation, ils sont adoptés à l'unanimité.

Mr le maire nous demande de rajouter à l'ordre du jour : Demande d'un agent. Aucune objection, la demande d'un agent est rajoutée à l'ordre du jour.

DIA (délibération)

Vente de la maison située : 18 rue du Couvent. Section AA, Parcelle 98, Surface 168 m²
Vendeur : HUGONNIER Franca 18 rue du Couvent 32430 Cologne
Acheteur : VIDONI Ludivine 24 rue Max Laborie 32430 Cologne
Au prix de 74 000 € .

Le conseil municipal ne préempte pas à l'unanimité des voix.

Convention d'honoraires (délibération)

Suite à la prise d'un bureau supplémentaire par Mr Péclose 1 rue Camille Catalan, un avenant au bail a été signé chez le notaire. Les frais d'actes s'élèvent à 100 €. Ils seront pris en charge 50/50 par la mairie et le locataire. Mr le maire nous informe que lors d'un bail commercial la loi permet au locataire de demander cette prise en charge, ce qu'a fait Mr Péclose.
Le conseil municipal donne à l'unanimité pouvoir à Mr le maire pour signer l'avenant au bail.

Pare Ballons City Park

Suite à la demande du dernier conseil municipal, Dominique MEHEUT a consulté 3 entreprises pour la pose d'un pare ballons au City Park.

La demande portait sur un pare ballons de 5 m de haut sur 30 ml plastifié vert + 2m de grillage en partie basse. Fourniture et pose.

Deux Sociétés ont répondu : MEFAN pour 6600,00 € TTC et MERUAL pour 6600,00 € TTC.

Mr le maire nous informe que la Société MEFAN nous propose de mettre en place cette protection au mois de novembre et de ne présenter la facturation qu'au mois de mai 2019. Ce qui nous permettra d'inscrire au budget 2019 cette dépense qui n'est pas inscrite au budget de cette année.

Mr le maire nous demande de valider cette proposition, de signer le bon de commande et de prévoir ce montant au budget 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

N'étant pas présente lors du dernier CM, Nathalie LUCAS qui a fait parvenir un courrier mentionnant la dangerosité du city park, remercie le maire et le CM de la bonne réactivité pour sécuriser ce site qui à plusieurs reprises a donné des sueurs froides aux véhicules et aux utilisateurs du city park par «l'envoi» de ballons sur la RD.

Budget participatif

Rappel : Le département du Gers a mis en place son 1er budget participatif qui permettra de financer des projets proposés et choisis par les Gersois.

Après la phase de dépôt, nous arrivons à la phase du choix et vote des projets. 430 projets retenus. Une dizaine de projet ont été déposés pour la commune de Cologne. Les services du département ont analysé la recevabilité de tous ces projets et seul deux ont été retenu. Le premier porté par le Foyer Rural : Une remorque réfrigérée sous le numéro 433 et un 2ème par Dominique Touge : Un parcours de santé sous le numéro 560.

Deux façons de voter : par internet sur le site Budget participatif du Gers et par bulletin à déposer en mairie. Clôture des votes le 31 octobre.

Le maire nous demande de faire fonctionner tous nos réseaux, de motiver nos proches afin que ces projets voient le jour.

Congrès des Maires

Mr le maire nous fait savoir que le congrès des maires se déroulera cette année du 19 au 22 novembre. Il demande si cela intéresse un membre du CM.
Dominique MEHEUT prend rang pour participer à ce congrès.

Poste d'adjoint administratif de 20h à 28h (délibération)

Mr Le maire nous informe, que le centre de gestion lui a conseillé de ne pas fermer le poste d'agent administratif qu'occupait Dominique Touge qui vient de partir à la retraite mais d'en modifier les horaires.

Mr le maire nous informe que dans un premier temps il faut modifier l'amplitude horaire du poste d'agent administratif. Le centre de gestion affichera la vacance d'emploi pendant 6 semaines. Dans un deuxième temps nous délibérerons pour l'inscrire au tableau des emplois après approbation du comité technique paritaire.

Pour l'embauche au 1er janvier 2019 d'Isabelle ESPAGNET qui remplacera Annie MELAC en prévision de son départ à la retraite le 31 août 2019, Annie MELAC formera sa remplaçante afin qu'elle soit opérationnelle après son départ.

Mr le maire nous renseigne sur le parcours professionnel d'Isabelle Espagnet qui habite Cologne. Elle est agent administratif à temps plein sur la commune de L'Isle-Jourdain depuis une quinzaine d'années au service de la police municipale. Elle a été aussi la secrétaire du maire. Il y a deux ans elle a fait parvenir à la mairie de Cologne un courrier pour une éventuelle mutation. Dans une deuxième phase Mr le maire l'a convoquée en mairie et pris connaissance de ces expériences professionnelles.

Mr le maire nous informe qu'après «la formation interne», donc après le départ en retraite d'Annie, Isabelle travaillera sur 4 jours : mardi mercredi jeudi et vendredi. Cela permettra à la mairie d'être ouverte tous les jours. A ce jour, la mairie est fermée le mercredi après-midi.

Rappel : seul le maire a mandat pour le recrutement et le choix d'un agent.

Khader GHEZAL nous informe que ce poste n'a qu'une obligation d'affichage du fait que le poste est ouvert et que seule une création de poste est soumise à candidature.

Le débat porte sur le nombre d'heures que fait Annie MELAC 27 h et d'Isabelle ESPAGNET qui demande 28 h hebdomadaire afin de conserver son affiliation à la CNRACL.

Une partie du conseil municipal regrette d'avoir appris le nom de la remplaçante dans Cologne et non au conseil municipal, que Mr le maire ne nous a informé de la nomination d'Isabelle que lors du précédent conseil (le 10 septembre) quand le compte épargne temps a été évoqué.

Après discussions, d'échanges vifs dynamiques et animés, Mr le maire nous propose de passer au vote. Passer le poste vacant d'agent administratif de cadre C de 20h à 28h hebdomadaire.

Le vote à main levée donne le résultat suivant: oui: 7 voix (5 + 2 procurations); Abstention: 3 voix (2 + 1 procuration); Non: 3 voix.

En vus des résultats, le poste d'agent administratif de cadre C passe de 20h à 28h hebdomadaire.

Demande d'un agent

Mr le maire distribue le courrier écrit d' Annie MELAC à tout le conseil municipal, puis le lit. Dans ce courrier, elle retrace son parcours professionnel au sein de la mairie. Elle mentionne qu'à partir du 1er janvier elle devra former sa remplaçante ce qui lui occasionnera une charge de travail. Elle demande d'augmenter sa durée de travail d'une heure et donc de passer à 28 h hebdomadaire à compter du 1er janvier.

Après débats et compte tenu du paragraphe précédent. Le vote à main levée donne le résultat suivant: oui: 0; Abstentions: 11; Non: 2.

En vu des résultats, le temps de travail hebdomadaire d'Annie MELAC reste à 27 h.

Khader GHEZAL ajoute: si 28 h hebdomadaire procureront à Annie des avantages sur sa pension de retraite, il reviendrait sur son vote et lui accorderait cette heure supplémentaire. D'autres conseillers s'associent à lui. Mr le maire va se rapprocher d'Annie et en fonction de la réponse, la question sera reposée lors du prochain conseil municipal.

Achat panneaux participation citoyenne

Mr le maire nous fait savoir que les 4 panneaux citoyens vigilants «œil» ont été commandés pour un montant de 511,68 €. Ils seront mis en place, 1 route de Cadours, 1 route de L'Isle-Jourdain, 1 route de Mauvezin et 1 route de Sarrant.

Modification emprunt local commercial

Lors du dernier CM, nous avons voté un emprunt de 120 000,00 €. Aujourd'hui, Mr le maire nous fait savoir qu'après vérification, l'emprunt sera de 100 000,00 €.

Mr le maire nous informe que le chantier avance bien et que dans l'ensemble, le planning n'a pas pris de retard.

Khader GHEZAL nous signale que l'accès à la place des Pyrénées depuis la route de Mauvezin est dangereux à cause du mauvais stationnement des camions de chantier. Mr le maire, à plusieurs reprises a demandé aux entreprises concernées de mieux stationner. Il réitérera cette requête.

Modification des taux du service de médecine (délibération)

Mr le maire nous informe que le mode de facturation de la médecine préventive (de travail) va être modifié à partir du 1er janvier 2019. La facturation qui était à l'acte sera incluse dans les cotisations du centre de gestion, les taux passent de 0,70 à 0,82 sur la masse salariale pour les affiliés obligatoires et de 0,10 à 0,15 pour les affiliés volontaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

Commission Contrôle liste électorale (1 conseiller municipal)

Suite à la réforme du contrôle des listes électorales, Mr le maire nous informe de la mise en place d'une commission de contrôle dans le cadre de répertoire électoral unique (REU) à partir du 1er janvier 2019. Une commission de contrôle par commune et non par bureau de vote.

La commission aura pour mission le contrôle à posteriori des décisions du maire et d'examiner des recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission sera composée:

- D'un conseiller municipal sur la base du volontariat, ne peut être ni le maire, ni un adjoint titulaire d'une délégation. Le représentant est pris dans l'ordre du tableau municipal parmi les volontaires pour assurer la fonction. En l'absence de volontaire, c'est le plus jeune conseiller municipal qui assure le rôle.
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet.
- D'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Alain Hervé sera le représentant pour la commune de Cologne.

INFORMATIONS DIVERSES

- La présidente de Pitchounet y Grandet, Nathalie LUCAS remercie la mairie pour l'aide apportée pour la Braderie enfants du 7 octobre.
- Marie-France LABORIE remercie la mairie pour la réparation de la fuite d'eau à l'église.
 - Elle demande à Mr Le maire si les employés municipaux pourraient fixer les tôles sur les équipements du skate Park qui n'ont pas pu être mise en place lors de la journée citoyenne par manque de bénévoles.
 - Si les massifs de fleurs «des Pompiers» seront nettoyés avant la mise en place de bulbes.
- Khader GHEZAL réitère cette demande : à quand la mise en place les panneaux de sens interdit sur Rue Odon de Terride et Rue de L'église ?
- Mr le maire nous informe que le lotissement «Bégué» a reçu toutes les habilitations administratives. Les travaux peuvent commencer.
 - Le géomètre interviendra dans les jours qui suivent pour le bornage de l'emplacement du transformateur (alimentation Lotissement «Bégué»).

Fin de la séance à 23 heures 45.